CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT
DE L'OISE

==========

ARRONDISSEMENT
DE SENLIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 octobre 2026 à 18h30,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel MELAÏMI.

Date de convocation : 9 octobre 2026

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	13

Sont présents :
M. Gabriel MELAÏMI, M. Francis LEFEVRE, Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU, Mme Victoria COWLESSUR, M. Patrick ROUSSEAU, Mme Françoise NIVESSE, M. Claude CREQUY, Mme Claire MICHEL, M. Renato PACE, Mme Lydie SAINT-MARC, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :
M. Yannick BREAVOINE, pouvoir à M. Francis LEFEVRE, Mme Anne-Marie PAULET, pouvoir à Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU

DELCCAS 2026-33
PLAN DE FORMATION 2026

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-33-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 23 juin 2026,

Considérant les besoins de formation identifiés dans le cadre des entretiens professionnels,

Considérant les rencontres menées avec les directions et services pour affiner ces besoins, qui ont conduit à identifier et à prioriser les 8 axes suivants :

- Axe 1 – Sécurité et police municipale
- Axe 2 – Prévention des risques professionnels
- Axe 3 – Renforcement des compétences numériques et bureautiques
- Axe 4 – Accompagnement à l'évolution des logiciels métiers
- Axe 5 – Développement de l'enfant et pratiques professionnelles
- Axe 6 – Techniques professionnelles d'entretien des locaux
- Axe 7 – Préparation aux concours et examens professionnels
- Axe 8 – Formations d'intégrations

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver les axes du plan de formation 2026 ci-joint,
- Préciser que ce plan de formation est commun au Centre communal d'action sociale et à la Ville.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 15 octobre 2026.

Publié sur le site internet de la commune le : 20 OCT. 2026	Véronique DEHAME ROUSSEAU Secrétaire de séance	Gabriel MELAÏMI, Maire de Crépy-en-Valois Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Président du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-33-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026